

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 95 (2000)
Heft: 3

Artikel: Un autre regard sur l'héritage du XXe?
Autor: Baertschi, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-175913>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

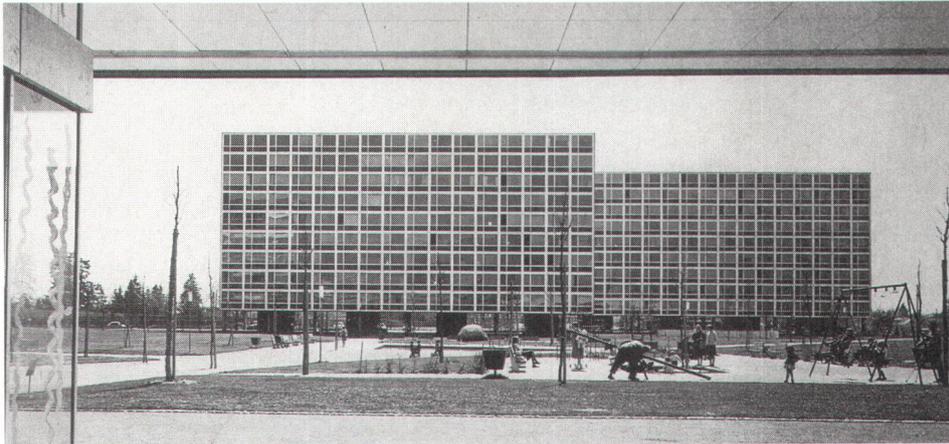
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Immeubles d'habitation datant de 1960 à Meyrin, réalisés par Georges Ador et Louis Payot (photo Klemm).

Wohnsiedlung aus dem Jahre 1960 in Meyrin von Georges Ador und Louis Payot. (Bild Klemm)

Opinions en mutation

Un autre regard sur l'héritage du XX^e?

par Pierre Baertschi, Conservateur cantonal, Genève

Parmi les milieux spécialisés dans le domaine du patrimoine architectural, on constate depuis quelques années un net regain d'intérêt porté à l'héritage du XX^e siècle. Quant à l'opinion publique, elle a été sensibilisée par plusieurs campagnes de sauvegarde. Et la parution de plusieurs publications ainsi que la mise sur pied de colloques portant sur ce sujet paraissent confirmer cette tendance.

Au cours du siècle écoulé, la production architecturale s'est révélée abondante. Les styles, types et méthodes de construction ont varié. Nous avons hérité de cette époque non seulement des œuvres au sens traditionnel – soit l'émanation d'un créateur – mais également des témoignages moins évidents, qui portent la trace de l'architecture et de l'histoire d'une période. Ainsi, les structures produites en série, les lotissements, les grands ensembles et les villes nouvelles tout comme certains espaces et aménagements publics peuvent, à certains égards, entrer

aujourd'hui dans les catégories du patrimoine et porter valeur de témoignage.

Eveil d'un patrimoine

L'établissement d'inventaires et de répertoires systématiques constitue l'étape préalable à toute mesure visant à classer et identifier ce patrimoine. Cette tâche n'est toutefois pas évidente. En effet, outre les documents d'archives, les autres supports de notre époque peuvent donner des bases de référence et des informations utiles. Sont inclus notamment les bases de données photographiques,

cinématographiques, etc. Les répertoires ainsi constitués serviront de support à la définition des listes de protection ou à l'inclusion de groupes d'objets significatifs dans des périmètres de protection. Depuis plusieurs années, notamment sous l'impulsion des associations professionnelles d'architectes, des travaux ont été engagés visant à identifier les principaux objets contemporains méritant une attention particulière. Dans certains cas, par exemple pour l'immeuble «Clarté» construit à Genève en 1932 par Le Corbusier et menacé un

temps de démolition, ces groupements ont parfois aussi permis d'assurer une sauvegarde. Dans plusieurs cantons tels que Berne, Bâle, Fribourg et Genève, des publications ont été faites qui permettent aujourd'hui de mieux saisir l'importance du patrimoine architectural du XX^e siècle.

Ce travail de sensibilisation en relation avec une meilleure connaissance de notre patrimoine moderne et contemporain a été encouragé en Suisse romande notamment par les travaux conduits par les Archives de la Construction moderne, une entité rattachée à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne.

Actions diverses

A l'Institut d'architecture de l'Université de Genève (IAUG) un intérêt particulier est porté à la formation post-grade en sauvegarde du patrimoine bâti moderne et contemporain. Un cycle d'enseignement spécialisé a du reste débuté cet automne. Par ailleurs, le siège de la section suisse de DOCOMOMO a été installé récemment dans les locaux de l'Institut. Il s'agit de l'association internationale pour la Documentation et la Conservation des œuvres du MOUvement MOderne fondée en 1990 à Eindhoven (Pays-Bas). A ce jour, DOCOMOMO suisse a notamment proposé une liste de douze objets significatifs du patrimoine moderne destinés à illustrer une sélection internationale. Les trois objets situés en Suisse romande concernés sont : l'immeuble Clarté à Genève, une petite maison du Corbusier à Vevey et la villa turque de Charles-Edouard Jeanne-rot à la Chaux-de-Fonds.

La prise de conscience de l'intérêt présenté par l'architecture du XX^e siècle s'est également traduite par diver-

ses actions émanant de milieux sensibilisés à ces questions. A Lausanne, la décision de restaurer les bains de Bellerive témoigne de l'attention portée à ce type d'architecture. A Genève, les combats engagés, soit par voie référendaire, soit par le dépôt de recours ou de demandes de classement ont abouti aux bains des Pâquis (en 1988) ainsi qu'à la place du Cirque (auditorium Wilsdorf-Arditi). A Miremont-le-Crêt, pour un immeuble-phare édifié en 1956 par l'architecte Marc-Joseph Saugey, une procédure de classement est en cours. A Vevey, l'achèvement récent des travaux de réfection du bâtiment abritant le siège de Nestlé, construit en 1959 par Jean Tschumi, démontre de façon spectaculaire l'importance prise par les préoccupations de sauvegarde. Sensibilisée à cette évolution, la Ligue Suisse du patrimoine national a du reste publié récemment un fascicule consacré aux «plus beaux bains de la Suisse». Une trentaine d'installations représentatives choisies dans tout le pays y sont présentées.

Comment conserver?

Alors que l'approche retenue dans la Charte de Venise, un document adopté à l'échelon international en 1964, permet de définir des principes d'intervention applicables aux catégories du patrimoine traditionnel, la situation posée par la conservation d'objets relativement récents suscite une problématique spécifique. Lorsqu'une gamme de fabrication en série ou un standard vient à être abandonné – comme c'est le cas pour des objets produits en série tels que des profilés métalliques, des plots de verre ou des huisseries de fenêtres – le seul recours reste la production en série

limitée sous une forme artisanale. L'objet devient différent et la philosophie même de la conservation se trouve ainsi d'une certaine manière prise à défaut, ceci sans parler des coûts engendrés par ce type d'interventions. Ainsi, la réfection des façades de l'immeuble Nestlé à Vevey, menée de façon exemplaire, a impliqué entre autres la remise en production à l'usine d'un mode de fabrication abandonné (aluminium). C'est pourquoi, préalablement à toute intervention, la réunion de documents d'archives et une analyse raisonnée du bâtiment constituent une démarche préalable indispensable. Parmi les autres problèmes majeurs posés lors d'une restauration figure la dimension normative. Le respect des dispositions actuelles en matière d'économies d'énergie et de protection contre le bruit, les dispositifs anti-feu, la dimension actuelle des portes et des escaliers constituent autant d'écueils potentiels lorsque l'on cherche à préserver une substance d'origine.

Conclusions

Au cours du siècle écoulé, de nombreux bâtiments ont été édifiés. Cette production architecturale se révèle hé-

*Le Cinéma Le Paris fut créé en 1955-56 à Genève par Marc-Joseph Saugey (photo Klemm).
1955-56 entstand in Genf das Cinéma Le Paris von Marc-Joseph Saugey. (Bild Klemm)*



La patinoire des Vernets, dessinée par Albert Cingria, François Maurice, Jean-Pierre Dom et Jean Duret et construite en 1957 (photo Klemm).

Die Eisbahn von Les Vernets wurde von Albert Cingria, François Maurice, Jean-Pierre Dom und Jean Duret entworfen und 1957 erbaut. (Bild Klemm)

térogène, notamment dans la mesure où elle inclut la prise en compte de critères larges faisant référence à des dimensions à la fois traditionalistes et modernistes. Pour mieux connaître ce patrimoine, il est indispensable d'avoir recours à toutes les sources d'information et de documentation disponibles. Cette catégorie de patrimoine répond le plus souvent à des impératifs liés à l'industrialisation et à l'utilisation de nouveaux matériaux. Conserver ce patrimoine consiste donc, pour une bonne part, à disposer au départ d'une base documentaire suffisante. Dans la

mise au point des méthodes d'intervention, il conviendra ensuite de mettre à contribution, si nécessaire, des moyens d'investigation et de connaissance scientifiques modernes (analyse de laboratoires, études stratigraphiques, etc.) et de veiller dans la règle, et chaque fois que cela est possible, au respect du principe de réversibilité. Au cours des années à venir, et sous l'effet du vieillissement programmé du parc immobilier, de nombreux bâtiments construits au cours du XXe siècle vont être concernés par des travaux de rénovation lourde. Une conduite malheureuse de ce type de travaux peut causer des pertes de substance significatives. C'est pourquoi, en réponse aux attentes de larges courants de l'opinion publique ainsi qu'à l'ouverture manifestée par certains propriétaires et municipalités, il importe aujourd'hui qu'un suivi exemplaire puisse être garanti au niveau des modes d'intervention. C'est à cette condition qu'il sera possible de conserver un certain nombre d'édifices marquants et de les transmettre à la postérité dans un état respectueux de leur aspect d'origine.